

Procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 juillet 2020, à 20h00.

En vertu des arrêtés ministériels numéros 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi que du décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, la séance s'est tenue à huis clos, par vidéoconférence. Sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Susie Dubois, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également par vidéoconférence à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 15 juin 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2020 de la S.E.C.T.-Eau;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 17 juin 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2020 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 25 juin 2020 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

7. **Dépôt des rapports internes du mois de juin 2020** : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque;

8. Législation et administration

8.1 Embauche d'une greffière adjointe;

8.2 Désignation d'une personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

8.3 Démission de l'employé 20-0042;

8.4 Paiement de la cotisation annuelle au Covabar 2020-2021;

8.5 Offre de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie du Bassin de Chambly (CCIBC);

8.6 Politique relative aux ralentisseurs de type dos d'âne;

8.7 Politique portant sur la gestion des plaintes;

9. Finances

9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;

- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 2 juillet 2020;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2020;
- 9.4 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019;
- 9.5 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019;

10. Travaux publics

- 10.1 Acceptation définitive des travaux de la Place Virginie-Lussier (Impasse Vallée);
- 10.2 Démission de l'employé 30-0105;
- 10.3 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2020;
- 10.4 Embauche d'une journalière;
- 10.5 Embauche d'un employé temporaire en surcroît de travail;
- 10.6 Octroi de contrat pour la fourniture de cadres et grilles pour puisards (TP2020-07);
- 10.7 Travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville;
- 10.8 Matériaux pour le remplacement de ponceaux sur le Rang de la Petite-Savane;
- 10.9 Travaux d'excavation pour le remplacement de ponceaux sur le Rang de la Petite-Savane;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;
- 11.2 Modification de règlement d'urbanisme, 1176, 2^e rue, lot 1 814 03;
- 11.3 PIIA : Construction de deux (2) bâtiments de 11 logements chacun, 1141-1145, 2^e rue, lot 1 813 481 (Secteur 2^e Rue);
- 11.4 PIIA : rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, 1400, 3^e rue, lot 1 812 100 (Rayon patrimonial);
- 11.5 PIIA : Rayon patrimonial, construction d'un garage détaché de la résidence, 240, 8^e avenue, lot 6 315 268 (Bâtiment d'intérêt patrimonial);
- 11.6 Projet intégré de redéveloppement du secteur autoroutier;

12. Sécurité publique

- 12.1 Autorisation pour la signature de l'entente de répartition des appels incendie avec CAUCA;
- 12.2 Modification du statut – Pompiers;
- 12.3 Achat, livraison et installation de mobilier;

13. Hygiène du milieu

- 13.1 Demande d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Cordon Savane majoritairement situé à Richelieu;

14. Loisirs, vie communautaire et culture

15. Point(s) nouveaux

15.1 Embauche d'une secrétaire à la réception;

16. Période de questions

17. Levée de la séance

20-07-159

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- Ajout du point 15.1 – Embauche d'une secrétaire à la réception.

Adoptée.

20-07-160

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2020.

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

20-07-161

RÉSOLUTION

8.1 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE POUR UN REMPLACEMENT TEMPORAIRE

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Geneviève Grimard au poste de greffière adjointe en remplacement temporaire de Madame Roxanne Veilleux, greffière, à partir du 15 juin 2020, et ce, jusqu'au retour de Madame Roxanne Veilleux de son congé parental.

Que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente sur les conditions de travail de Madame Geneviève Grimard.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-162 RÉSOLUTION

8.2 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES RELATIVES À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que Madame Geneviève Grimard a été embauchée à titre de greffière adjointe en remplacement temporaire de Madame Roxanne Veilleux, greffière;

CONSIDÉRANT que pour la saine administration de la Ville, un membre du personnel doit être désigné afin de traiter les demandes dans le respect des critères établis par la Loi;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal désigne Madame Geneviève Grimard, greffière adjointe, à titre de personne responsable pour le traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de lui déléguer les fonctions prévues à ladite loi, en conformité avec l'article 8.

Que le conseil municipal autorise le maire à signer le formulaire de la Commission d'accès à l'information à cet effet.

Adoptée.

20-07-163 RÉSOLUTION

8.3 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 20-0042

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 23 juin 2020 de Monsieur Gaston Fortin, brigadier et surveillant du stationnement de nuit;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Gaston Fortin de son poste de brigadier et surveillant du stationnement de nuit en date du 23 juin 2020 et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

20-07-164 RÉSOLUTION

8.4 PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU COVABAR 2020-2021

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle de 150\$ au COVABAR pour 2020-2021.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-165

RÉSOLUTION

8.5 OFFRE DE PARTENARIAT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BASSIN DE CHAMBLY

CONSIDÉRANT le projet « Solidaires pour la relance ! » mis sur pied par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly en collaboration avec la Caisse Desjardins du Bassin de Chambly et dont l'objectif est de recueillir 25 000\$ pour venir en aide aux commerçants locaux et aux organismes communautaires de la région;

CONSIDÉRANT que les commerçants ayant été affectés par les règles de confinement seront priorisés dans ce projet;

CONSIDÉRANT que les villes de Chambly, Carignan, Richelieu et St-Mathias ont été invitées à agir à titre de partenaires au projet;

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly propose à la Ville de Richelieu d'investir un montant de 2 000 \$ dans le projet;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 2 000\$ à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly pour la campagne « Solidaires pour la relance ! »;

Que les modalités du projet soient validées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly afin de s'assurer que le montant consenti par la Ville de Richelieu soit intégralement reversé aux commerçants participants et organismes communautaires du territoire de la Ville de Richelieu;

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-621-00-970.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-166

RÉSOLUTION

8.6 POLITIQUE RELATIVE AUX RALENTISSEURS DE TYPE DOS D'ÂNE

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de Richelieu de réduire la vitesse excessive des automobilistes et améliorer la sécurité des usagers de la route, particulièrement celle des enfants;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique relative aux ralentisseurs de type dos d'âne*.

Adoptée.

20-07-167

RÉSOLUTION

**8.7 POLITIQUE PORTANT SUR LA
GESTION DES PLAINTES**

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de Richelieu de fournir au plaignant un traitement uniforme, adéquat, neutre et objectif des plaintes, le tout dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir l'efficacité des services et les améliorer, au besoin, afin d'augmenter la satisfaction des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique portant sur la gestion des plaintes*.

Adoptée.

20-07-168

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 2 juillet 2020, soit :

- Chèques numéros 8725 à 8826 pour un montant total de 876 410,54 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 2 juillet 2020, soit :

- Chèques numéros 8709 à 8724 pour un montant total de 502 448,72 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 2 juillet 2020;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de juin 2020;

20-07-169

RÉSOLUTION

**9.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement de prendre acte du rapport financier et du rapport du vérificateur sur

les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2019, déposés par Madame Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

9.5 Rapport verbal du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019. Le rapport sera diffusé sur le site internet de la Ville de Richelieu.

20-07-170

RÉSOLUTION

10.1 ACCEPTATION DEFINITIVE DES TRAVAUX DE LA PLACE VIRGINIE-LUSSIER (IMPASSE VALLEE)

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-132 et l'entente promoteur entre la Ville de Richelieu et Déco universelle inc. du 11 octobre 2012;

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-069 concernant la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux relatifs au projet sont achevés;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Kevin Hickey, ingénieur responsable de la surveillance des travaux, quant à la réception définitive des travaux d'infrastructures (réseaux d'aqueduc et d'égout, fondation de rue, pavage et bordures), le tout tel qu'il appert des documents préparés par Monsieur Kevin Hickey joints à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 mai 2020 de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, à l'effet de recevoir définitivement lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la réception définitive des travaux et autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, et le maire, ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-171

RÉSOLUTION

10.2 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 30-0105

CONSIDÉRANT la lettre de démission du 17 juin 2020 de Monsieur Loïc Thibodeau, journalier au Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Loïc Thibodeau de son poste de journalier au sein du Service des travaux publics, en date du 26 juin 2020, et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée.

20-07-172

RÉSOLUTION

10.3 EMPAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT la recommandation du 16 juin 2020 de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics concernant l'embauche de Monsieur Louis-Alexandre Bélanger;

CONSIDÉRANT la recommandation du 3 juillet 2020 de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics concernant l'embauche de Monsieur Kevin Ostiguy;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

ENTÉRINE l'embauche de Monsieur Louis-Alexandre Bélanger comme employé étudiant au service des travaux publics, en date du 8 juin 2020;

AUTORISE l'embauche de Monsieur Kevin Ostiguy comme employé étudiant au service des travaux publics, en date du 7 juillet 2020.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-320-00-141 et 02-701-50-141.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-173

RÉSOLUTION

10.4 EMPAUCHE D'UNE JOURNALIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation du 3 juillet 2020 de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Amy-Lee Langlois-Clarke comme employée à l'essai au poste de journalière au service des travaux publics, à compter du 7 juillet 2020, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-174

RÉSOLUTION

**10.5 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ
TEMPORAIRE EN SURCROÎT DE
TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la recommandation du 3 juillet 2020 de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Dominic Tremblay comme employé temporaire en surcroît de travail, à compter du 7 juillet 2020 selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-175

RÉSOLUTION

**10.6 OCTROI DE CONTRAT POUR LA
FOURNITURE DE CADRES ET GRILLES
POUR PUISARDS (TP2020-07)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix, conformément à son *Règlement 20-R-227 sur la gestion contractuelle* pour l'achat de cadres et grilles pour puisards;

CONSIDÉRANT que quatre (4) fournisseurs ont été invités;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues le 18 juin 2020 avant 10h00 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (taxes incluses)
Emco corporation	32 591,38 \$
St-Germain égouts et aqueducs	28 283,85 \$
Réal Huot	30 833,43 \$
Centre Jardin St-Césaire	15 981,53 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse pour la fourniture de cadres et grilles pour puisards ne répond pas aux critères du devis;

CONSIDÉRANT que la deuxième soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 19 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat de cadres et grilles pour puisards à St-Germain égouts et aqueducs, pour un montant de 28 283,85 \$, taxes incluses et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Que cette dépense soit assumée à même le projet de la rue Théberge et une partie de la rue Michel-Viger.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-176

RÉSOLUTION

10.7 TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 690 au montant 23 943,54\$, taxes incluses, à L'Équipe Marcil inc. pour les travaux d'asphaltage sur le territoire de la Ville.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-177

RÉSOLUTION

10.8 MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA PETITE-SAVANE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 58707 au montant 15 774,92\$, taxes incluses, à Centre de Jardin St-Césaire, pour le remplacement de ponceaux.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-531.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-178

RÉSOLUTION

10.9 TRAVAUX D'EXCAVATION POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA PETITE-SAVANE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 0944 au montant 24 644,89\$, taxes incluses, à Excavation Michel Tessier inc. pour les

travaux d'excavation pour le remplacement de ponceaux.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-531.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020.

20-07-179

RÉSOLUTION

11.2 MODIFICATION DE RÈGLEMENT D'URBANISME, 1176, 2^E RUE, LOT 1 814 035

CONSIDÉRANT qu'un projet de redéveloppement résidentiel sur le lot numéro 1 814 035, situé en bordure de la 2^e Rue, a été déposé à la Ville pour étude;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à démolir la résidence existante afin de pouvoir utiliser le terrain pour un projet de construction intégré d'habitations multifamiliales comportant vingt unités de logements;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, une modification au règlement de zonage puisque que l'emplacement concerné fait partie d'une zone (zone numéro 115) où les habitations multifamiliales sont limitées à un maximum de quatre logements;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) no C-20-23 du 20 mai 2020, appuyé par la résolution du conseil municipal no 20-06-147 du 1^{er} juin 2020 estime recevable la proposition du redéveloppement du site concerné;

CONSIDÉRANT que la proposition du promoteur doit être revue afin de répondre aux préoccupations soulevées par le Comité;

CONSIDÉRANT que le comité a pris connaissance du document de présentation ainsi que des plans modifiés déposés par le promoteur *Gestion 2E*;

CONSIDÉRANT que les dimensions et la forme du terrain visé par la demande se prêtent à un redéveloppement sous forme de projet intégré;

CONSIDÉRANT que le site concerné est localisé à proximité d'un important terrain vacant (site de l'ancienne bonnetterie) destiné à accueillir des habitations multifamiliales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020 à l'effet de : « recommander au conseil municipal de la Ville de Richelieu d'amorcer le processus du changement du règlement d'urbanisme afin d'inclure la propriété du 1176, 2^e rue dans la zone 114. Le Comité recommande également

d'inclure les propriétés situées au 1152, 2^e rue et 1160-1166, 2^e rue dans la même zone »;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AMORCE le processus du changement du règlement d'urbanisme afin d'inclure la propriété du 1176, 2^e rue dans la zone 114 ainsi que les propriétés situées au 1152, 2^e rue et 1160-1166, 2^e rue dans la même zone.

Adoptée.

20-07-180

RÉSOLUTION

11.3 PIIA : CONSTRUCTION DE DEUX (2) BÂTIMENTS DE 11 LOGEMENTS CHACUN, 1141-1145, 2^E RUE, LOT 1 813 481 (SECTEUR 2^E RUE)

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 10 Secteur « 2^e rue »;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire deux (2) bâtiments de 11 logements chacun;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 8 juin 2020 et portant le numéro de minute 60 139;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture préparés par Monsieur Michel Anastasiu, architecte, révisés le 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020 à l'effet de refuser la demande telle que présentée et mentionne que : « toutefois, le Comité est favorable au projet et demande lors d'un dépôt ultérieur au CCU de :

1. Déposer un plan d'aménagement paysager complet;
2. Retravailler les entrées principales aux immeubles afin de les souligner d'une façon particulière;
3. Modifier les matériaux des toitures pour des matériaux plus réfléchissants afin de réduire les îlots de chaleur ».

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et recommande, pour le dépôt ultérieur au comité consultatif d'urbanisme de :

1. Déposer un plan d'aménagement paysager complet;
2. Retravailler les entrées principales aux immeubles afin de les souligner d'une façon particulière;
3. Modifier les matériaux des toitures pour des matériaux plus réfléchissants afin de réduire les îlots de chaleur.

Adoptée.

20-07-181

RÉSOLUTION

11.4 PIIA : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE, 1400, 3^E RUE, LOT 1 812 100 (RAYON PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT

que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 12 « Bâtiments situés dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment d'intérêt patrimonial », soit le 265, 13e Avenue;

CONSIDÉRANT

le projet d'implantation préparé par Monsieur Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 5 juin 2020 et portant le numéro de minute 35 421;

CONSIDÉRANT

les plans de Monsieur Denis Sauvé, technologue professionnel en architecture, datés du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT

le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT

la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-07-182

RÉSOLUTION

11.5 PIIA : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DETACHÉ DE LA RÉSIDENCE, 240, 8^E AVENUE, LOT 6 315 268 (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT

que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 11 « Bâtiment d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT

les plans d'architecture déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT

le choix des matériaux et des couleurs déposés par le demandeur;

CONSIDÉRANT

le certificat de piquetage préparé par Monsieur Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 29 mai 2020 et portant le numéro de minute 41 139;

CONSIDÉRANT

la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

20-07-183

RÉSOLUTION

11.6 PROJET INTÉGRÉ DE REDÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AUTOROUTIER

CONSIDÉRANT

qu'un projet préliminaire, visant le redéveloppement d'un terrain localisé à la jonction du chemin des Patriotes et de la bretelle d'accès à l'autoroute 10, a été soumis à la Ville;

- CONSIDÉRANT** que les usages proposés sont compatibles avec la vocation de services autoroutiers du secteur concerné;
- CONSIDÉRANT** que le promoteur est informé des attentes particulières de la Ville concernant une conception architecturale distinctive des bâtiments, rappelant le volet champêtre du corridor de la rivière Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que la Ville a également fait connaître au promoteur ses objectifs en matière de verdissement des sites faisant l'objet de projets de développement ainsi que des mesures devant être mises en place afin de contribuer à la réduction des îlots de chaleur, notamment en ce qui concerne l'aménagement des aires de stationnement;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation du projet requiert, au préalable, certaines modifications au règlement d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que les informations relatives au projet d'établissement d'hébergement demeurent incomplètes, notamment en ce qui concerne le nombre de chambres, la hauteur projetée et l'apparence architecturale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT** que ces informations sont essentielles afin que la Ville puisse procéder aux vérifications nécessaires quant à la capacité des installations actuelles à desservir le projet en eau potable, à traiter les eaux usées, à assurer une sécurité adéquate en matière de protection incendie et à veiller à son intégration harmonieuse au milieu environnant.

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal donne son accord pour amorcer une procédure de modification au règlement d'urbanisme afin de permettre la réalisation de la phase I du projet, soit la construction de bâtiments destinés à des usages de restauration et de vente d'essence avec dépanneur, sous forme de projet intégré;

Que l'évaluation du projet de construction d'un hôtel, en phase II, se poursuive en collaboration avec le promoteur, avant de prendre une décision quant à l'opportunité de modifier le règlement d'urbanisme en vue de permettre la réalisation du projet.

Adoptée.

20-07-184

RÉSOLUTION

12.1 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE AVEC CAUCA

- CONSIDÉRANT** que l'entente entre la Ville et la Régie de police Richelieu Saint-Laurent inclut seulement la déserte du service de police et la réception des appels 9-1-1;
- CONSIDÉRANT** qu'une entente pour la répartition secondaire des appels d'urgence entre la Ville et CAUCA avait été signée en 2014, sous forme de projet pilote, et reconduite jusqu'au 31 mai 2020;
- CONSIDÉRANT** que la Ville désire octroyer le mandat de la gestion des appels incendie à CAUCA pour la portion restante de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente de

services concernant la répartition des appels d'urgence et de secours avec CAUCA pour un terme de sept mois, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020, pour un montant de 3400\$.

Adoptée.

20-07-185

RÉSOLUTION

**12.2 MODIFICATION DE STATUT -
POMPIERS**

CONSIDÉRANT

la recommandation du 22 juin 2020 de Monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie indiquant que Messieurs David Métayer, William Bonsaint, Étienne Allard, Frédéric Boutin et Francis Daneau ont réussi leur période de probation d'un an à titre de « pompier recrue »;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la modification du statut de Messieurs David Métayer, William Bonsaint, Étienne Allard et Frédéric Boutin de « pompier recrue » à « pompier », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu et ce, en date du 19 juin 2020.

AUTORISE la modification du statut de Monsieur Francis Daneau de « pompier recrue » à « pompier », selon les conditions prévues à la convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu et ce, en date du 29 juin 2020.

Adoptée.

20-07-186

RÉSOLUTION

**12.3 ACHAT, LIVRAISON ET
INSTALLATION DE MOBILIER**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 18537 au montant 18 247,93\$, taxes incluses, à Mobiliers H. Moquin pour l'achat, la livraison et l'installation de mobilier pour la caserne d'incendie.

Que cette dépense soit assumée à même le projet du mobilier de la caserne.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-187

RÉSOLUTION

**13.1 DEMANDE D'ENTRETIEN ET DE
NETTOYAGE DANS LE COURS D'EAU
CORDON SAVANE MAJORITAIREMENT
SITUÉ À RICHELIEU**

CONSIDÉRANT

que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention (travaux d'entretien et de nettoyage) dans le cours d'eau Cordon Savane, dont le bassin de drainage préliminaire se

situé majoritairement sur le territoire de la Ville de Richelieu (55,3%);

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part du responsable de l'entretien des cours d'eau de la MRC de Rouville et d'une recommandation du comité de gestion des cours d'eau, lesquels sont à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau concerné;

CONSIDÉRANT que conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, entériner la demande de travaux et, d'autre part, statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le bassin versant devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPUIE la demande d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Cordon Savane, et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

INFORME la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût entre des travaux éventuels dans le cours d'eau Cordon Savane en fonction du bassin versant devant bénéficier de ces travaux;

CONSENT à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

20-07-188

RÉSOLUTION

15.1 EMPAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE À LA RÉCEPTION

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Sylvie Perron au poste de secrétaire à la réception, à compter du 15 juillet 2020, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma

connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

16 Période de questions

20-07-189

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h23.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.